

## Exercice 1997 - Instruction budgétaire et comptable M14 - Neutralisation de l'incidence budgétaire de certaines opérations

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : L'application de l'instruction budgétaire et comptable M14 a été généralisée à l'ensemble des communes et établissements publics communaux et intercommunaux au 1<sup>er</sup> janvier 1997.

La circulaire interministérielle n° NOR/FPP/A/96/10112/C du 31 décembre 1996 propose des dispositifs particuliers permettant une transition entre les dispositions budgétaires et comptables de l'instruction M12 et celles issues de l'instruction M14.

Les dispositifs proposés neutralisent l'incidence budgétaire résultant tant de la régularisation des mouvements antérieurs que de la mise en place des nouvelles procédures comptables. Ils concernent l'apurement de certains comptes de bilan en dépenses tels que les subventions d'équipement versées, les frais d'études ou de recherches et les biens renouvelables qui n'ont pas fait l'objet d'un amortissement au 31 décembre 1995, ainsi que l'ajustement entre l'inventaire tenu par l'ordonnateur et l'état de l'actif mis à jour par le comptable du matériel de transport en cours d'utilisation au 1<sup>er</sup> janvier 1997.

Cette procédure dérogatoire, dénommée «neutralisation ex-post» est exclusive de toute application par les collectivités des dispositions de la circulaire susmentionnée et ne trouvera à s'appliquer qu'en 1997.

Elle consiste en la passation par le receveur municipal d'opérations d'ordre non budgétaires au vu de la présente délibération et est subordonnée à l'existence au 01/01/1997 de soldes de bilan créditeurs suffisants aux comptes 1021 «dotations» et 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés». Pour la Ville, ces soldes s'élèvent respectivement à 639 058 918,42 F et 1 226 279 455,28 F et suffisent à l'exécution des opérations de régularisation.

Ces opérations sont regroupées dans les tableaux ci-après :

	<b>Montants inscrits en balance de sortie au 31/12/1995 (en F)</b>	<b>Opérations d'ordre non budgétaires à passer par le comptable</b>
<b>Apurement des subventions d'équipement versées non amorties - compte 130</b>	101 527 135,04	Débit au compte 1068 - Crédit au compte 4815 - «charges à répartir sur plusieurs exercices - subventions pour équipement de tiers»
<b>Apurement des frais d'études ou de recherches non amorties - compte 132</b>	10 687 714,42	Débit au compte 1068 - Crédit au compte 4818 «charges à étaler»

	Montants inscrits en balance de sortie au 31/12/1995 (en F)	Opérations d'ordre non budgétaires à passer par le comptable
<b>Apurement des comptes 214 non amortis :</b>		
<i>A) Ecritures à passer au 31/12/1997 pour les biens acquis avant le 01/01/1992</i>		
2140 - Mobilier et matériel administratifs	2 618 897,73	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2183 «Matériels de bureau et matériels informatiques»
2141 - Mobilier et matériel culturels	4 302 357,81	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2188 «Autres immobilisations corporelles»
2142 - Mobilier et matériel scolaires	2 653 682,10	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2188 «Autres immobilisations corporelles»
2143 - Mobilier et matériel d'hygiène et de santé	465 066,44	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2188 «Autres immobilisations corporelles»
2144 - Matériel d'incendie et de défense civile	1 764 850,68	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2156 «Matériel d'incendie et de défense civile»
2147 - Autre matériel, outillage et mobilier	155 408 442,28	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2188 «Autres immobilisations corporelles»
<i>B) Ecritures à passer au 31/12/1998 pour les biens acquis durant l'année 1992</i>		
2140 - Mobilier et matériel administratifs	988 082,12	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2183 «Matériels de bureau et matériels informatiques»
2141 - Mobilier et matériel culturels	1 509 984,27	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2188 «Autres immobilisations corporelles»
2142 - Mobilier et matériel scolaires	523 123,31	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2188 «Autres immobilisations corporelles»
2143 - Mobilier et matériel d'hygiène et de santé	86 789,96	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2188 «Autres immobilisations corporelles»
2144 - Matériel d'incendie et de défense civile	571 544,24	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2156 «Matériel d'incendie et de défense civile»
2147 - Autre matériel, outillage et mobilier	14 412 367,60	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2188 «Autres immobilisations corporelles»

	<b>Montants inscrits en balance de sortie au 31/12/1995 (en F)</b>	<b>Opérations d'ordre non budgétaires à passer par le comptable</b>
<i>C) Ecritures à passer au 31/12/1999 pour les biens acquis durant l'année 1993</i>		
2140 - Mobilier et matériels administratifs	1 590 049,31	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2183 «Matériels de bureau et matériels informatiques»
2141 - Mobilier et matériel culturels	1 732 221,46	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2188 «Autres immobilisations corporelles»
2142 - Mobilier et matériel scolaires	466 210,41	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2188 «Autres immobilisations corporelles»
2143 - Mobilier et matériel d'hygiène et de santé	39 960,68	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2188 «Autres immobilisations corporelles»
2144 - Matériel d'incendie et de défense civile	460 814,29	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2156 «Matériel d'incendie et de défense civile»
2147 - Autre matériel, outillage et mobilier	9 863 296,85	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2188 «Autres immobilisations corporelles»
<i>D) Ecritures à passer au 31/12/2000 pour les biens acquis durant l'année 1994</i>		
2140 - Mobilier et matériel administratifs	314 436,51	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2183 «Matériels de bureau et matériels informatiques»
2141 - Mobilier et matériel culturels	387 653,98	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2188 «Autres immobilisations corporelles»
2142 - Mobilier et matériel scolaires	542 516,48	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2188 «Autres immobilisations corporelles»
2143 - Mobilier et matériel d'hygiène et de santé	3 069,37	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2188 «Autres immobilisations corporelles»
2144 - Matériel d'incendie et de défense civile	173 931,42	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2156 «Matériel d'incendie et de défense civile»
2147 - Autre matériel, outillage et mobilier	9 047 170,18	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2188 «Autres immobilisations corporelles»
<i>E) Ecritures à passer au 31/12/2001 pour les biens acquis durant l'année 1995</i>		
2140 - Mobilier et matériel administratifs	1 162 227,80	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2183 «Matériels de bureau et matériels informatiques»
2141 - Mobilier et matériel culturels	529 301,30	Débit au compte 1021 - Crédit au compte 2188 «Autres immobilisations corporelles»

